



**École Notre-Dame-du-Sourire
1796, rue Neilson
Jonquière (Québec)
G7S 3A2**

**Téléphone : (418) 548-8205
Télécopieur : (418) 548-1719**

**Service de garde du Sourire
Téléphone : (418) 548-7131**

Courriel : nd-sourire@csjonquiere.qc.ca



BIENVENUE À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SOUIRE!

C'est avec un immense plaisir que nous t'accueillons à l'école Notre-Dame-du-Sourire. Le personnel de l'école sera présent chaque jour afin de veiller à ta sécurité et t'offrir un enseignement de qualité. Tu recevras le support dont tu auras besoin pour cheminer tout au long de cette nouvelle année scolaire.

Des outils et des activités éducatives te seront suggérés. Il faudra cependant que tu accomplisses ton travail d'élève et que tu t'engages et t'impliques dans cette démarche que nous entreprenons tous ensemble.

L'agenda est un des moyens dont tu disposeras pour mieux planifier ton travail et organiser ton temps. Il servira de moyen de communication entre l'école et tes parents. C'est pourquoi nous t'invitons à lire avec ces derniers le contenu de cet agenda : informations, services offerts et règles de vie. Votre signature à toi et tes parents confirmera que vous avez pris connaissance des différentes sections.



Bonne lecture!

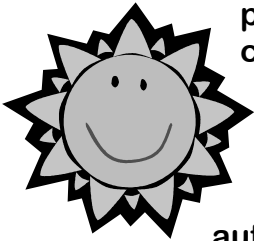
Le directeur,

**Patrice Côté
pour l'équipe de l'école Notre-Dame-du-Sourire**

AUTORISATION DE SORTIE



Pendant l'année scolaire, les élèves auront l'occasion de faire des sorties à pied, dans le quartier, au parc ou ailleurs autour de l'école en compagnie de leur enseignant(e), de membres du personnel de l'école et parfois de parents accompagnateurs. Évidemment, il s'agit d'activités qui n'engendreront aucun frais pour vous.



Pour que votre enfant puisse y participer, nous demandons votre autorisation. Pour ce faire, veuillez compléter la partie ci-bas.

Merci de votre collaboration !

Le directeur,

Patrice Côté



Nom de l'élève : _____ Groupe : _____

J'autorise mon enfant à participer aux sorties
à pied autour de l'école.

Oui	<input type="checkbox"/>
Non	<input type="checkbox"/>

Commentaires, s'il y a lieu : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

INFORMATIONS POUR LES PARENTS

1. HORAIRE DES CLASSES

7 h 50 :	Entrée
7 h 55 :	1 ^{ère} période
8 h 55 :	2 ^e période
9 h 55 :	Récréation
10 h 15 :	3 ^e période
11 h 15 :	Fin des cours
<i>DINER</i>	
12 h 45 :	Entrée
12 h 50 :	4 ^e période
13 h 50 :	Récréation
14 h 10 :	5 ^e période
15 h 10 :	Fin des cours

2. SURVEILLANCE

Pour des motifs de sécurité et de responsabilité, nous vous informons que *la surveillance des élèves débute à 7 h 35 le matin et 12 h 30 le midi*. Nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant dans la cour avant ces heures. Aux sorties, la surveillance est assurée jusqu'au départ des autobus.

3. VISITEURS

Les visites seront permises cette année. Veuillez vous présenter au secrétariat en mentionnant la raison de la visite.

4. ABSENCE

La loi oblige l'école à vérifier toutes les absences. Si votre enfant doit s'absenter, nous vous demandons de nous aviser avant 7 h 30 le matin et 12 h 45 le midi par une de ces façons :

- par courriel à nd-sourire@csjonquiere.qc.ca et ajouter le courriel en copie conforme de l'enseignant de votre enfant.
- par téléphone au **548-8205** au secrétariat en nous laissant un message sur le répondeur de l'école.

5. PERMISSION DE QUITTER L'ÉCOLE

Si un élève doit quitter l'école avant la fin des cours, il lui faut ***remettre un billet d'autorisation signé par les parents***. De plus, il est obligatoire de venir chercher l'enfant à l'école. Vous devez vous présenter au secrétariat et avertir que vous quittez avec lui.

6. CHANGEMENT DANS L'HORAIRE

Il serait important d'aviser l'enseignant et le service de garde avec un billet signé lorsqu'il y a un changement dans l'horaire de votre enfant (autobus ou service de garde). Seulement s'il s'agit d'un **changement de dernière minute**, vous devez appeler au secrétariat et service de garde.

7. PREMIERS SOINS

Lorsqu'un(e) élève a un accident ou un malaise et qu'il en avertit une personne responsable, l'école donne les premiers soins. Si cela semble nécessaire, nous communiquons avec les parents. Veuillez noter ***qu'aucune médication n'est administrée à l'école***.

8. TRANSPORT EN AUTOBUS

Les élèves qui voyagent en autobus doivent avoir une ***autorisation écrite des parents*** pour ne pas utiliser leur transport régulier. De plus, votre enfant doit respecter les règles de sécurité et de civisme sous peine de se voir refuser temporairement ou définitivement le service du transport.

9. TRANSPORT AVEC LES PARENTS EN VOITURE

Votre enfant doit obligatoirement descendre au passage piéton destiné à son usage (à moins d'être en retard). Si vous le reprenez après l'école, il doit monter au même endroit. (voir plan envoyé par courriel en début d'année)

10. BRIGADIERS ET BRIGADIÈRES SCOLAIRES

Des brigadiers (ères) scolaires sont en poste aux endroits stratégiques pour assurer la sécurité de nos enfants. Nous souhaitons la collaboration de tous les parents pour que ***les élèves traversent aux endroits prévus***.

11. VÊTEMENTS

Il est important que votre enfant soit proprement vêtu et porte des chaussures convenables. Nous vous signalons que tout habillement à connotation violente ou sexiste est défendu à l'école. Aussi, les gilets camisolés à bretelles spaghetti et les shorts trop courts sont interdits. Nous vous conseillons d'identifier les vêtements de vos enfants afin d'éviter les pertes. L'école n'est pas responsable des objets perdus.

12. ÉDUCATION PHYSIQUE

Espadrilles (espadrilles de planche à roulettes interdites), culotte courte et tee-shirt sont exigés pour l'éducation physique, le tout placé dans un sac.

13. RÉCRÉATION

La récréation a généralement lieu à l'extérieur. Toutefois si la température est trop pluvieuse ou trop froide, les élèves demeurent à l'intérieur. *Un élève qui doit demeurer à l'intérieur à la récréation doit apporter un billet signé de ses parents.*

14. RENCONTRE AVEC LE/LA TITULAIRE

Si vous souhaitez rencontrer le/la titulaire ou un(e) enseignant(e) spécialiste de votre enfant, vous devez communiquer par courriel à l'enseignant pour prendre rendez-vous.

15. STATIONNEMENT

Le stationnement est réservé aux employés de l'école. Les visiteurs doivent se stationner dans la rue, du côté du trottoir pour éviter que les enfants aient à traverser la rue.

SERVICES OFFERTS À L'ÉCOLE

SOUTIEN À LA PÉDAGOGIE ET À L'ENCADREMENT (S.P.E.)

Dispensé par un(e) enseignant(e), ce service est destiné aux élèves qui éprouvent des difficultés dans l'apprentissage du français et/ou des mathématiques. Cette ressource est également affectée pour apporter un suivi aux élèves en difficulté d'adaptation et/ou de comportement.

TECHNICIEN(NE) EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (T.E.S.)

L'éducatrice spécialisée est présente afin d'agir au niveau de la prévention de la violence, de la résolution de conflits et du soutien aux élèves pour la gestion des difficultés particulières.

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

La psychologue de l'école est madame Sandra Fortin. Elle est présente 2 jours par semaine. Elle accueille les enfants à la demande des parents ou après référence du titulaire. Veuillez prendre note que madame Fortin vous expédie toujours un formulaire de consentement avant de rencontrer votre enfant pour une consultation ou une évaluation.

N.B. : Si un de ces services est requis pour votre enfant, vous en serez informés par son titulaire. Vous autoriserez le service en signant une référence.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte aux élèves une période par semaine. Cette période est intégrée à leur horaire. L'élève en profite pour se documenter, lire et emprunter des volumes.

Chaque élève est responsable du retour des manuels empruntés. S'il y a perte ou détérioration, un montant équivalent à la valeur de remplacement sera exigé.

INFIRMIÈRE

Elle s'occupe surtout :

- de la promotion de la santé,
- de la prévention des maladies contagieuses,
- de dépistage des problèmes visuels, de la vérification des fiches santé et des carnets de vaccination,
- de conseiller au besoin, élèves, enseignant(e)s et parents.

CONSEILS SANTÉ DE L'INFIRMIÈRE DE L'ÉCOLE

COMMENT SE LAVER LES MAINS



Lavage des mains : Le plus souvent possible ; durée : 20 secondes. Si eau et savon non disponibles, utiliser gel désinfectant. Le lavage des mains demeure le meilleur moyen pour prévenir les infections.



Comment prévenir les poux de tête?

- **Garder les cheveux attachés**
- **Rappeler aux enfants :**
 - d'éviter de se coller la tête contre celle des autres
 - de placer tuque, casquette et foulard dans la manche de leur manteau
 - examiner régulièrement (1fs/sem.) la tête de votre enfant avec un peigne fin (à poux)

Si vous trouvez des poux ou des lentes...

- Appliquez le plus tôt possible un traitement contre les poux
- Avisez immédiatement l'école, le service de garde et les personnes ayant été en contact étroit avec la personne infestée
- Retirez temporairement votre enfant de ces milieux jusqu'à la première application du traitement
- **Examinez la tête de toutes les personnes** dans votre famille à tous les jours avec un peigne fin

La collaboration des parents est essentielle pour la prévention et le contrôle des poux de tête

↳ www.msss.gouv.qc.ca

RHUME ET GRIPPE :

- Bien s'hydrater
- Utiliser le pli du coude lors des éternuements et de la toux afin que les mains ne soient pas contaminées
- Gouttes nasales : 1 tasse d'eau bouillie 5 minutes + ½ c. à thé de sel, 2-3 gouttes dans chaque narine

DIARRHÉE :

Solution maison : 1 ½ tasse jus d'orange non sucré sans pulpe + 2 ½ tasses d'eau bouillie 5 minutes + ½ c. à thé de sel

MAL DE GORGE :

- Bien s'hydrater
- Prendre des croquettes de glace
- Surveiller la température
- Surveiller la couleur des crachats
- Consulter un médecin au besoin

HYGIÈNE CORPORELLE :

Bain ou douche chaque jour – brossage des dents après chaque repas et avant le coucher. Soie dentaire 1 fois/jour. Changer de sous-vêtement et de bas à chaque jour. Utiliser un bon anti sudorifique.

EXERCICES PHYSIQUES :

60 minutes d'activité physique par jour au moins 5 jours sur 7 jours.

LE PETIT DÉJEUNER :

Rien ne vaut un bon "petit déjeuner" pour donner de l'énergie, favoriser un sentiment de bien-être tout au long de l'avant-midi, faciliter la concentration et être plus réceptif en classe. Un petit déjeuner équilibré doit comporter de 3 à 4 groupes du Guide alimentaire canadien pour manger sainement.



UNE BONNE COLLATION :

Grignoter, c'est santé! Surtout pour les mini-appétits. Les enfants ont de grands besoins en énergie malgré leur petite taille et leur petit estomac. Ils doivent donc manger plus souvent que les adultes.



Suggestions de bonnes collations pour l'école :

- orange, banane, pomme, raisins, fraises, cerises, prune, pêche ou poire
- pourquoi pas ananas, pamplemousse, cantaloup ou melon miel, en morceaux dans un petit plat
- carottes, céleri, navet, concombre, chou-fleur, brocoli, poivron, en crudités
- cubes ou bâtonnets de fromage, fromage en grains

INFO-SANTÉ 310-2477

SERVICE DE GARDE DU SOURIRE

Le service de garde en milieu scolaire complète les services éducatifs fournis par l'école et ses activités sont récréatives et éducatives.

Le service de garde est ouvert lors des journées régulières du calendrier scolaire. Il peut aussi être ouvert pendant les journées pédagogiques, la semaine de relâche ou toute autre occasion si les besoins sont signalés et si le service s'autofinance.

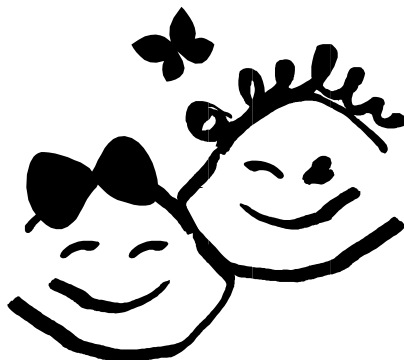
Les heures d'ouverture sont :

**7 h 15 à 7 h 45
11 h 15 à 12 h 50
15 h 10 à 17 h 30**

Les règles de vie du service de garde sont les mêmes que celles de l'école et doivent être respectées au même titre que celles-ci.

Les élèves doivent avoir un repas froid ou à réchauffer au four à micro-ondes.

Pour que votre enfant fréquente le service de garde, vous devez obligatoirement l'inscrire en communiquant avec la responsable du service de garde : **madame Nathalie Girard au 548-7131.**



Règles de vie

École Notre-Dame-Du-Sourire et service de garde

Règle numéro 1

RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

Je dois être respectueux et bienveillants envers toutes les personnes qui m'entourent, autant les autres élèves que les adultes de l'école. J'évite les paroles ou les actes malveillants qui pourraient blesser physiquement ou moralement (violence physique, verbale, intimidation et harcèlement).

Tout acte de violence peut mener à une suspension.

- J'accepte que les autres soient différents de moi et ne pensent pas comme moi.
- Je suis poli, respectueux et bienveillant dans mes paroles et mes gestes.
- En situation de conflit, j'utilise des paroles et des gestes pacifiques. Je m'éloigne pour me calmer et je demande de l'aide si besoin pour régler le conflit.
- J'ai une attitude positive avec **tous les intervenants de l'école.**
- J'évite les bousculades, les coups, les bagarres, les menaces, l'intimidation, le chantage et toute attitude malveillante.

Règle numéro 2

RESPONSABILITÉ DE L'ÉLÈVE

Je participe à ma réussite. Je m'implique dans mon cheminement scolaire.

- Je suis ponctuel et j'arrive à l'heure à l'école.
- Je collabore avec les autres en classe. Je maintiens un climat agréable et propice au travail.
- Je m'implique dans ma réussite et je fais mes travaux en classe et à la maison.
- Je remets mes travaux aux dates fixées.
- Je suis poli, respectueux et courtois avec les enseignants, les intervenants et les autres élèves. Je prends la bonne habitude de penser à dire bonjour, merci, s'il vous plaît, excusez-moi, monsieur, madame selon les circonstances.
- Je laisse à la maison tout objets dangereux et/ou interdit par l'école (cellulaire, jeux électroniques, canif, jouet qui imite une arme, etc.)
- Pour ma collation, j'apporte fruits, légumes et/ou fromage (collation santé).

Ces objets seront confisqués par tout intervenant de l'école et le parent devra venir le chercher.

Règle numéro 3

RESPECT DE MON ENVIRONNEMENT

Je dois respecter et prendre soin du matériel mis à ma disposition. Tout acte de vandalisme peut mener à une suspension.

- J'aide à rendre mon milieu de vie beau et propre ; en classe, dans les corridors, aux toilettes et dans la cour d'école ; je ramasse mes choses.
- Je prends soin du matériel mis à ma disposition. (Volume, pupitre, chaise, ballons, etc.)
- Je range mes choses dans mon casier et je laisse le corridor libre.
- Je mets les déchets récupérables au bac à récupération et je jette les déchets à la poubelle autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- L'hiver, je dépose mes bottes dans ma case et je porte des chaussures d'intérieur.

Règle numéro 4

TENUE VESTIMENTAIRE

Je dois me présenter à l'école proprement et décentement vêtu. Je dois être habillé convenablement selon la température et de façon respectueuse.

- Les camisoles à bretelles spaghetti sont interdites.
- Je porte des bermudas. Les shorts trop courts sont interdits.
- Mon chandail doit couvrir convenablement ma poitrine et mon ventre.
- Mes vêtements sont propres, décents et sans connotation violente.
- Je porte des chaussures d'intérieur dans l'école en tout temps car, en situation d'urgence je devrai me déplacer rapidement et de façon sécuritaire.

Règle numéro 5

SÉCURITÉ ET CIRCULATION

Je dois adopter des comportements sécuritaires pour ma santé et celle des autres partout et en tout temps.

Dans l'école :

- Je circule toujours à droite dans les escaliers et les corridors.
- J'utilise la rampe avec la main seulement.
- Je circule toujours calmement, en marchant et sans bousculer qui que ce soit.
- Je marche calmement et en silence lors de mes déplacements à l'intérieur de l'école.

À l'extérieur :

- Je traverse aux intersections ou en présence de la brigadière et je respecte les consignes.
- Je demeure dans les limites de la cour de l'école lors des heures d'école ou lorsque je suis au service de garde.
- Je m'assure de toujours être à la vue des surveillants, aux entrées comme à la récréation.
- Je respecte les consignes données quant aux aires de jeu et au matériel prêté par l'école.
- Je joue de façon bienveillante avec la neige et les jeux de l'école.
- Il est interdit de lancer des balles de neige, cailloux ou tout autre objet.
- Je suis bienveillant et je joue de manière harmonieuse et pacifique avec les autres.
- Lorsque la cloche sonne pour entrer dans l'école, je cesse de jouer immédiatement et je viens rapidement prendre mon rang. J'en profite pour me détendre et me calmer silencieusement afin d'être apte à mon retour en classe.
- Lorsque je quitte l'école, je sors rapidement de la cour sans trainer et je me rends immédiatement chez moi ou à mon rang d'autobus.

Dans l'autobus :

- Je respecte les règles de fonctionnement et du conducteur. Je suis poli dans mes paroles et dans mes gestes envers tous. Si je ne respecte pas les règles du transport scolaire, je pourrais recevoir un billet d'infraction. Après trois billets, je serai suspendu du service de transport pour une durée déterminée.

En voiture :

- Je descends aux limites de la cour d'école et j'utilise la descente piétonnière.

Bicyclette, trottinette, skate :

- Je dois obligatoirement porter un casque.
- Je dois utiliser la descente piétonnière pour me rendre sur la cour en marchant à côté de mon vélo/trottinette/skate.
- Je range mon vélo/trottinette/skate à l'endroit prévu à cet effet.

Règle numéro 6

BIENVEILLANCE

- J'accepte l'aide et les encouragements des autres.
- J'accepte les interventions pertinentes qui me concernent venant de tous les intervenants de l'école.
- J'adopte des attitudes et des comportements bienveillants.
- Je choisis des jeux pacifiques et sécuritaires pour moi et les autres afin de m'amuser sur la cour.

EN SITUATION D'URGENCE :

- Je respecte les consignes données par mon enseignant.
- Si je dois quitter la classe, je sors sans bousculer et en marchant.
- Je laisse mes choses dans l'école, je n'apporte rien.
- J'attends les consignes pour me diriger à l'endroit prévu.
- Je reste calme afin que tout se déroule dans l'ordre.

Si je ne respecte pas les règles à suivre, je devrai faire une réflexion écrite.

Si, après cette réflexion, je ne corrige pas mon comportement les moyens suivants pourront être envisagés :

- Suivi comportemental.
- Contrat de comportement.
- Arrêt d'agir et retrait temporaire de la classe.
- Plan d'intervention.
- Suspension temporaire de l'école (maximum de 5 jours)
(Réf. : politique de la C.S.D.L.J. EC.05)
- Référence à un service de soutien et d'aide.

N.B. : Dans les cas de violence, de vandalisme, de grossière indécence, l'élève sera suspendu immédiatement par la direction.

Marche à suivre si un élève reçoit un billet rouge pour violence

Les raisons qui donnent un billet rouge sont :

Violence physique, verbale ou autres avec l'intention de faire mal.

Intimidation et/ou menace volontaire avec l'intention de blesser.

Impolitesse et/ou manque de respect volontaire envers le personnel.

1^{er} billet rouge :

Lorsqu'un élève reçoit un premier billet rouge, il est retiré d'un minimum de 2 récréations. Il doit circuler par la porte d'avant et ne plus être sur la cour d'école pour les 2 jours suivant l'offense. Il y a rencontre avec l'éducatrice. Un téléphone est fait à la maison par celle-ci. Le billet rouge doit être signé par la direction, l'enseignant, l'éducatrice et les parents.

2^e billet rouge :

Lorsqu'un élève reçoit un 2^e billet rouge, il y a suspension de 2 jours à l'interne. (Dans le local de la T.E.S.) À son retour, les 4 premières récréations sont sous surveillance et l'élève doit circuler par la porte avant. Il y a une rencontre avec la T.E.S. et la direction et un appel aux parents. Le billet rouge doit être signé par la direction, l'enseignant, l'éducatrice et les parents. On met en branle un plan de match avec l'élève afin qu'il trouve des moyens pour s'améliorer et modifier son comportement.

3^e billet rouge :

Lorsqu'un élève reçoit un 3^e billet rouge, un téléphone est fait par la direction et il y a suspension de 2 jours minimum à la maison. Le billet rouge doit être signé par la direction, l'enseignant, l'éducatrice et les parents. Le retour à l'école doit être fait à la suite d'une rencontre avec les parents. Un suivi est obligatoire pour l'élève. La semaine qui suit la suspension, l'élève sera accompagné pour les récréations.

4^e billet rouge :

Lorsqu'un élève reçoit un 4^e billet rouge, un téléphone est fait par la direction et il y a suspension de 5 jours à la maison. Le billet rouge doit être signé par la direction, l'enseignant, l'éducatrice et les parents. Le retour à l'école doit être fait à la suite d'une rencontre avec les parents. À son retour, les 5 récréations suivantes sont sous surveillance. Il y a modification du suivi afin qu'il soit plus précis. Le casier de l'élève est placé à côté du local de la T.E.S. et il rendra des comptes à chaque jour sur son comportement.

5^e billet rouge :

Suspension de l'élève et plan d'intervention d'urgence.

ADHÉSION AUX RÈGLES DE VIE

Le succès de l'élève dépend de la collaboration de tous...

***** Veuillez lire les règles de vie ***
avant de signer cette adhésion**

ÉLÈVE

Avec mes parents, j'ai lu les règles de vie de mon école.
Pour mon bien-être et celui de mes ami(e)s,
je m'engage à respecter ces règles de vie tout au long de l'année.

Nom

Prénom

Groupe

Signature

Date



PARENTS

J'ai pris connaissance des règles de vie de l'école.
J'offre ma collaboration et je m'engage à faire respecter
ces règles de vie tout au long de l'année.

Signature de la mère, du père ou du tuteur

Date